



Résolution 22 (1950)

Déclaration sur la Paix

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

prend acte de la Déclaration sur la Paix adoptée par le Comité des Ministres à sa Session des 3 et 4 novembre 1950,

renouvelle solennellement la Déclaration n° 118 qu'elle avait elle-même adoptée le 28 août 1950.

Voir Doc. AS (2) 148, rapport.

